

Concours vidéos sur les réseaux sociaux

Thème Général: "La gestion des déchets à Conakry "

Thème de la campagne : Grand Concours "Mon Quartier Propre"

Règlement du concours



Article 1 concours : Le grand concours #**MonQuartierPropreGn** s'inscrit dans le cadre des actions de vulgarisation du projet "Culture et Développement" porté par l'Association Internationale des Volontaires Laïcs (LVIA-CARP) sur financement de l'Union Européenne à travers le programme **Sanita Villes Propres**.

L'objectif du concours est de stimuler la production de contenus vidéos orientés vers la gestion des déchets. Il s'agit également de susciter l'engagement des citoyens à s'impliquer dans la sensibilisation par le biais du numérique.

Article 2 Durée du concours : La période du concours est du **1er Octobre au 30 Novembre 2023** inclusivement. Aucune vidéo ne sera acceptée avant ou après les dates mentionnées sauf décision de prorogation du concours sur décision du comité d'organisation. Une publication officielle sera ainsi faite pour permettre aux postulants de soumettre leurs vidéos.

Article 3 Caractère des vidéos : Les vidéos doivent être réalisées sur une empreinte d'humour afin d'en conserver leur caractère ludique et divertissant. L'idée est de laisser libre cours à la créativité des postulants afin qu'ils partagent leurs points de vue sur la gestion des déchets.

Articles 4 Les cibles : Les cibles du concours sont les citoyens de la capitale Conakry plus principalement les jeunes ayant l'âge requis pour disposer d'un compte de réseau social.

Article 5 langue du concours: La langue du concours est le Français. Les vidéos des postulants doivent être réalisées en Français. Le langage ne doit pas forcément être soutenu. Il peut être délivré dans un Français facile. L'essentiel est que le message soit compris.

Article 6 Participation au concours : La participation au concours est libre et gratuite. Aucun frais ne sera associé à la publication des vidéos. La participation au concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement

Article 7 Les Participants : Les participants doivent disposer d'un compte Facebook où seront publiées les vidéos. Toutefois, les plateformes comme Tiktok, Instagram et autres applications pourraient être utilisées pour concevoir les vidéos. Les participants pourront également faire engager leurs communautés afin de donner de la visibilité à leurs vidéos, susciter de l'engagement à travers des likes et partages.

Article 8 Admissibilité des vidéos: Pour être admissibles, les vidéos doivent respecter le thème du concours **“La Gestion des déchets”**, avoir moins de cinq (5) minutes, être publiées sur la plateforme Facebook, avoir le hashtag **#MonQuartierPropreGn** dans le descriptif de la publication pour référencer la vidéo, mais aussi leurs liens envoyés par **Whatsapp +224620204545** en mentionnant l'identité du postulant (*nom, prénom et numéro de téléphone, email si disponible*). Ces informations permettront de contacter le postulant s'il est finaliste.

Seule une vidéo par postulant sera admissible.

Article 9 Message Clé de la vidéo: Les vidéos des postulants doivent contenir au moins un des slogans suivants:

Halte au rejet d'ordures dans les rues ! Dehors c'est aussi chez nous

La saleté ça suffit !

La propreté de Conakry commence par toi

La beauté/propreté de mon quartier j'y participe !

Je m'abonne à une PME de collecte de déchets, je réduis les dépenses de Santé pour ma famille

Ces slogans peuvent être utilisés soit au début, soit à la fin de la vidéo en fonction du message passé ou du scénario envisagé.

Article 10 Arrêt ou modification du concours: le comité d'organisation se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le concours si les circonstances l'exigent et ce, sans réparation d'un quelconque dommage pour les participants.

Article 11 Responsabilité de l'organisateur : le comité d'organisation n'est pas responsable des problèmes techniques (connexion, piratage...) qui pourraient survenir sur le compte personnel du participant. Il ne sera nullement responsable de la suppression de la vidéo par le participant. Toute vidéo dont le lien n'est plus accessible après soumission, sera considérée comme exclue.

Article 12 Le Jury : A la fin de la période du concours, un jury évaluera les vidéos les plus pertinentes en fonction des critères du message, du scénario, du nombre de vues, du nombre de likes et de partages.

Le jury sera composé d'influenceurs et activistes environnementaux (environ 5 membres) avec plusieurs profils différents: personnalités publiques, acteurs de la société civile impliqués dans la gestion des déchets, artistes engagés...Le choix des membres relève de la discrétion du comité d'organisation.

Article 13 Annonce des résultats: Les résultats du concours seront annoncés à l'occasion de la cérémonie de clôture en ligne à travers un livestream Facebook/Zoom. La date et l'heure feront l'objet d'une communication.

Article 14 Les récompenses : Les gagnants du concours seront récompensés à travers trois bons d'achats:

1^{ère} place: **10 000 000 GNF**

2^{ème} place: **7 000 000 GNF**

3^{ème} place : **4 000 000 GNF**

Le lieu et la date pour les remises des bons d'achats seront communiqués aux gagnants.

Article 15 Visibilité des gagnants: A la suite du concours, les gagnants seront promus sur les pages officielles du concours et des partenaires du projet "Culture et Développement" porté par LVIA-CARP. Les gagnants pourraient être sollicités pour des actions de communication du projet, quelques activités de sensibilisation, spot vidéo ou théâtre participatif, etc.

Article 16 Données personnelles: Les données personnelles collectées seront traitées par le comité d'organisation dans le cadre du concours **#MonQuartierPropreGn**. Ce traitement a pour finalité la gestion du concours. Ces informations seront conservées pendant la durée du concours et seront archivées par le projet LVIA-Carp pour des fins de rapport. Elles pourront être accessibles par les partenaires et les bailleurs de LVIA-Carp.

Article 17 Contacts des organisateurs: Pour toute question concernant le concours, les participants sont priés de se référer au présent règlement.

Pour en savoir plus sur le concours, ils sont priés de visiter les pages suivantes :

<https://www.facebook.com/monquartierpropregn/>

<https://www.facebook.com/LVIACISVGuinea>

<https://www.facebook.com/FatoumataCherif.fc>